Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 90 (1961)

Heft: 5

Rubrik: Le monde dangereux de l'enfance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le monde dangereux de l'enfance

Dès l'instant qu'un être humain vient au monde, il court des risques. On peut même dire dans une certaine mesure que la vie est par essence une lutte contre le danger.

La plupart des accidents résultent de risques pris sans contrepartie valable, par suite d'un jugement erroné et surtout, ce qui est beaucoup plus grave encore, par inadaptation physique ou ignorance.

Durant sa première année, un enfant n'est pas susceptible de discernement. Incapable de se mouvoir librement, il dépend entièrement de sa mère. Au départ, c'est donc à cette dernière de se substituer entièrement à lui et de le protéger contre les périls qui le menacent. Le péril le plus grave – que la mère doit constamment garder à l'esprit – c'est celui de l'étouffement. La première précaution à prendre pour le conjurer c'est d'éloigner de l'enfant au maillot tout objet susceptible d'obturer ses voies respiratoires. Les coussins de duvet doivent en particulier être absolument proscrits.

Un danger nouveau est apparu depuis quelques années avec les conditionnements ou les voilages en matière plastique. L'électricité statique peut coller comme le plus hermétique des baillons cette légère pellicule sur le visage du nouveau-né et l'asphyxier. Aux Etats-Unis, les sachets en matière plastique portent d'ailleurs une étiquette signalant ce danger et recommandant aux parents de les soustraire à leurs enfants en bas âge.

Deuxième cause majeure de suffocation : l'ingestion d'aliments (lait, bouillie, purée). Même surchargée de travail, toute mère doit savoir qu'elle risque la vie de son bébé en laissant un biberon dans sa bouche sans le surveiller. Enfin trop de mères ignorent encore qu'elles peuvent étouffer leur enfant en le faisant dormir près d'elles dans leur lit.

Mais autant il est vrai qu'une mère doit se placer en toute circonstance entre son bébé et le danger durant les premiers mois de la vie, autant il est nécessaire de la persuader que dès l'âge d'un an un enfant peut apprendre à se défendre lui-même. Elle doit peu à peu perdre l'habitude de se substituer à lui, de penser pour lui. Une mère trop inquiète, trop précautionneuse, représente, peut-être, pour un enfant, le plus grand des dangers. Que son enfant échappe à sa surveillance – et il y réussira toujours –, il commettra, ne serait-ce que pour affirmer sa liberté, l'imprudence fatale.

Devant ce naturel besoin de s'affirmer, la première sauvegarde, c'est de lui offrir un environnement aussi sûr que possible.

Mais il faut dépasser le stade de la protection passive et agir sur l'intelligence de l'enfant. Pour cela, les parents doivent d'abord observer son comportement et en comprendre les motifs. Beaucoup d'adultes

attribuent alternativement une maturité trop grande ou une incapacité totale de raisonner à un être dont l'intelligence comme le corps est en perpétuelle croissance.

Faut-il donc prohiber ces explorations, ces jeux de plus en plus dangereux à travers lesquels ils font connaissance avec le monde ?

Non, répond M. Robert Sallé, chef de la branche « Enseignement et propagande », de l'Institut national de Sécurité française.

« Si le slogan de la prévention des accidents devait être : ne pas prendre de risque, dit-il, alors il nous faudrait certainement renoncer à la prévention, en vertu du dicton : qui ne risque rien n'a rien. »

Aussi l'éducation de la sécurité doit se proposer deux buts : Apprendre à l'enfant à distinguer quels sont les risques qu'il doit prendre et ceux dont il doit s'écarter ; lui enseigner la meilleure manière d'affronter les risques inévitables.

Mais pour doser judicieusement conseils, réprimandes, interdictions, il est indispensable que les parents connaissent mieux leurs enfants. Ils doivent, par exemple, admettre une bonne fois pour toutes – les statistiques le montrent – qu'un garçon est plus sujet aux accidents qu'une fille. Ce n'est pourtant pas là une fatalité, mais une incitation à surveiller de plus près le plus exposé.

Autre facteur important : le moment. La faim et la fatigue, spécialement à l'heure du dîner, les rendent alors plus vulnérables. Au-dessous de quinze ans, la plus grande fréquence des accidents se situe aux environs de 17 heures.

La saison joue un rôle qui n'est pas négligeable non plus dans la distribution des accidents.

Une étude pilote chez des enfants ayant eu des accidents à répétition à Columbia (USA), a mis en évidence d'autres facteurs de caractère psychologique : l'hostilité au milieu, un conflit avec les parents ou plus simplement un état de tension familiale peuvent créer une prédisposition à l'accident. Des enfants cherchent à se surpasser pour pouvoir mieux s'insérer dans un groupe d'enfants plus âgés peuvent s'exposer également à des activités dangereuses.

Enfin, suivant les régions ou les pays, l'attention devrait être attirée sur certains dangers particuliers auxquels les enfants sont exposés. En Scandinavie et en Hollande les noyades viennent en tête des causes d'accidents mortels pour les enfants d'âge préscolaire. En Grande-Bretagne, les brûlures viennent en deuxième position des accidents domestiques, précédés par les asphyxies.

Mais dans tous les pays, où le trafic automobile est important, c'est là qu'il faut chercher la cause, sinon du plus grand nombre d'accidents, du moins des plus graves. En Suède, alors que 40 % des accidents d'enfants ont un caractère domestique, et que l'on compte seulement 10 % d'accidents de la route, ces derniers causent 34 % des

morts accidentelles. Aux Pays-Bas, la majorité des enfants d'âge préscolaire victimes d'accidents de la circulation sont des piétons.

On a dit et l'on répète que l'éducation des enfants commence avec celle des parents. En matière de sécurité, c'est plus vrai que dans tout autre domaine. « Si j'avais su... », dit la mère désespérée, après l'accident qui a mutilé ou tué son enfant. Elle aurait pu savoir qu'un enfant de moins de cinq ans ne doit en aucun cas s'aventurer seul sur une chaussée.

« Mais, dit-elle, mon petit garçon jouait sagement sur le trottoir et, tout d'un coup, de manière imprévisible, il a bondi au milieu de la rue pour ramasser sa balle... »

Elle aurait dû savoir que l'on peut imprimer profondément déjà certaines notions simples dans une tête de quatre ans. Une petite comptine sur la manière de traverser la rue a, selon les experts britanniques, sauvé mille enfants par an dans le Royaume-Uni au cours des trente dernières années.

Les possibilités d'une véritable éducation de la sécurité sont évidemment accrues lorsque l'enfant atteint l'âge scolaire. Mais, loin de se reposer sur les professeurs, les parents doivent plus que jamais participer à leur action éducatrice. En matière d'accidents du travail, il a été surabondamment démontré qu'une usine dont le directeur ne se soucie pas de sécurité aura, malgré le dévouement de ses techniciens, la bonne volonté de ses travailleurs, un pourcentage d'accidents élevé. Il en est de même dans une famille où les parents ne se préoccupent pas assez de la sécurité de leurs enfants.

Un très grand nombre de pays ont inclus l'étude du code de la route et des règles de sécurité dans leur enseignement public. En Hollande et en Suède, des compétitions avec voitures d'enfants sur pistes miniatures, permettent de donner un sérieux entraînement à des milliers d'enfants. D'autre part, les écoles suédoises comportent un enseignement obligatoire du code et de la sécurité routière. C'est même une matière d'examen facultative qui permet aux élèves l'obtention de points supplémentaires. En France, la Prévention routière fait un immense effort pour toucher les enfants. Des opérations de vérification systématique de bicyclettes ont été lancées dans les écoles.

Selon M. Robert Sallé, l'enseignement de la sécurité ne peut être fondé sur la peur.

« Nous savons tous, dit-il, combien les histoires terrifiantes peuvent se graver profondément dans le cerveau d'un enfant, tout prêt à les accueillir comme l'expression de la réalité, même quand elles sont composées seulement d'imaginaires dangers. Nous savons aussi que les terreurs enfantines peuvent blesser si profondément la sensibilité du jeune âge qu'elles demeurent souvent tout au long de la vie, au moins en partie et sous une forme parfois différente, malgré tous les efforts de l'adolescent ou de l'adulte pour s'en débarasser. »

C'est pourquoi, il serait aussi stupide d'effrayer l'enfant avec des dangers bien réels qu'avec des périls imaginaires. Ce qu'il faut, c'est l'habituer à incorporer dans ses actions des gestes élémentaires d'auto-défense.

Ainsi définie, l'éducation de la sécurité apparaît comme une partie de l'éducation générale et doit pénétrer toutes les disciplines enseignées à l'école, de la même façon qu'elle doit s'intégrer à l'ensemble de l'enseignement des gestes de la vie courante donné, dans la plupart des cas, par les parents.

C'est ainsi que pour se conduire au milieu de la circulation d'une grande ville, l'automobiliste ou le cycliste doit avoir les yeux partout, devant lui, sur la droite, sur sa gauche et même derrière la tête, par l'intermédiaire de son rétroviseur ; cette attention diffusée est aussi celle de l'animal (ou de l'homme) qui avance au milieu d'une forêt plus ou moins hostile. Or, il se trouve que les nécessités de la vie scolaire développent au contraire presque exclusivement chez l'enfant l'attention concentrée indispensable aux travaux de l'école. C'est pourquoi il convient de cultiver parallèlement l'attention diffusée, aussi nécessaire au conducteur d'une automobile qu'à celui d'une machine ; corrélativement à l'acquisition de ces mécanismes, il est certain que les sports d'équipe peuvent fournir un complément d'éducation.

Le sport judicieusement pratiqué, peut être un facteur important de prévention des accidents de la circulation, non seulement parce qu'il éduque les réflexes, mais encore parce qu'il habitue aux règles, à un style de vie équilibré, à une nourriture saine et à un usage modéré de l'alcool.

De même, tout le monde s'accorde à dire que seule la pratique de la natation à l'école permet de diminuer substantiellement le nombre des noyades.

Quant aux chutes, l'analyse des accidents du travail comme celle des accidents domestiques nous amène à en distinguer deux catégories : les chutes de plain-pied et les chutes avec dénivellation.

Le pourcentage très élevé des accidents par chutes dans toutes les activités humaines et la prédominance statistique des chutes de plain-pied donne à penser qu'on pourrait en réduire la gravité par la pratique, chez les jeunes, d'un entraînement physique approprié, dont la base peut être constituée par les premières leçons de lutte japonaise (judo) et d'un peu d'acrobatie au sol.

Il n'y a pas de doute que partout où un effort a été tenté pour informer les enfants des dangers qu'ils courent, et du moyen d'y parer, des progrès sensibles ont été accomplis. C'est, en définitive, par l'éducation que peu à peu nous vaincrons l'accident, maladie de notre temps, sans rien détruire de ce qui fait la valeur de l'homme.

Courrier de l'UNESCO, avril 1961.